

Compte Rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 21 Février 2018

Présents :

Etienne HAY, Nathalie CREPIN, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Solange HERAULT, Alexandre LEMARIÉ, Gilbert MARINEL, Jean-Marc POIGNANT, Martial QUETTE, Mikaël PHILIPPOT

Absents excusés :

Didier BASSET Pouvoir à Marie-Claude RICHARD
Dominique BRISSON

Absents :

Mickaële RENARD

La séance débute à 20 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 19 décembre 2017
- CARCT : Modification des statuts compétences facultatives
- CARCT : Modification des statuts compétences optionnelles
- CARCT : Groupement de commande pour l'entretien différencié des espaces publics
- USESA : Adhésion de la commune de Charly sur marne
- DETR 2018 : Remplacement du système de chauffage - Réfection cour
- Devenir du poste de l'Agent Technique Polyvalent en contrat CUI arrivant à échéance
- Projets 2018
- Questions diverses

Approbation du Compte Rendu du 19 Décembre 2017

CARCT: Modification des statuts compétences facultatives (DEL 2018 01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

« Compétence ruissellement-érosion territorialisée : prise de compétence pour les seuls bassins versants de l'Ourcq et Clignon et du Petit Morin ».

Cette compétence facultative viendra en complément de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée à l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Elle permettra notamment aux syndicats existants sur ces bassins versants (syndicats de l'Ourcq amont et du Clignon, appelés à devenir un seul syndicat 'Ourcq et Clignon') de poursuivre les actions engagées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification des statuts de la CARCT portant sur la prise de compétence facultative, à compter du 1^{er} janvier 2018.

CARCT : modification des statuts compétences optionnelles (DEL 2018 02)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CARCT exerce les compétences optionnelles suivantes :

1. Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
2. Création ou aménagement de la voirie d'intérêt communautaire
3. Action sociale d'intérêt communautaire

Le code général des collectivités territoriales prévoit à l'article L5216-5 II que la communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les sept citées au même article. C'est pourquoi, le conseil communautaire, réuni le 18 décembre 2017, a décidé de compléter les statuts de la communauté d'agglomération de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Au titre des compétences optionnelles :

4. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

et

5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération, par courrier en date du 28 décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification des statuts de la CARCT portant sur la prise de compétences optionnelles, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour 11

CARCT : convention cadre de groupement de commandes pour l'entretien différencié des espaces publics (DEL 2018 03)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CARCT a constitué un groupement de commandes avec les communes du territoire en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité des achats pour une étude différenciée des espaces publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour cette étude.

Etienne Haÿ indique en outre pour information à l'assemblée que la CARCT a rendu la compétence « équipe verte » au Tardenois et la compétence « voirie » au secteur de Condé en Brie

Pour 11

USESA : adhésion de la commune de Charly sur Marne (DEL 2018 04)

Etienne Haÿ informe les membres du conseil que la commune de Charly sur Marne a exprimé le 28 Novembre 2017 le souhait d'adhérer à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** pour l'adhésion de la commune de Charly sur Marne à l'USESA., **DECIDE** que cette adhésion interviendra à compter du 1er janvier 2019, **DECIDE** que la totalité de l'actif et du passif du service de l'eau soit transférée telle quelle à l'USESA, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour engager la procédure d'adhésion et signer toute pièce se rattachant à la présente décision.

Pour 3
Abstention 6
Contre 2

DETR 2018 : Remplacement du système de chauffage - Réfection de la cour de la mairie (DEL 2018 05)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le système de chauffage qui alimente les classes et la mairie est obsolète et qu'il devient nécessaire d'en changer.

Suite aux travaux de l'extension, la cour doit être rénovée

Les travaux envisagés sont les suivants :

- **Priorité 1 : remplacement du système de chauffage**
- **Priorité 2 : démolition et réfection de la cour devant la mairie**

Le coût total prévisionnel pour ces projets s'élève à 108 490.11 € HT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les projets, **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux** entre 20 et 45% **APPROUVE** les plans de financement, **AUTORISE** le Maire à établir et signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, **PRECISE** que les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget communal.

Pour 11

Devenir du poste de l'Agent Technique Polyvalent en contrat CUI arrivant à échéance

Le contrat CUI de l'agent technique arrive à échéance le 31 mars 2018. La commune est dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant les différentes modalités pour connaître la possibilité d'une éventuelle prolongation.

Dans le cas contraire, il est envisagé la signature d'un contrat à durée déterminée avec l'employé communal.

Pour 11

Projets 2018

- Ecole : la Direction Académique en la personne du DASEN demande que décision soit prise pour le 12 avril prochain pour continuer ou pas le temps scolaire sur 4 jours et demi. Le conseil municipal décide d'attendre de connaître la décision des parents d'élèves et des enseignantes avant de donner son avis.
- Pour répondre à la décision de dédoublement des classes de CP prévu à la rentrée scolaire 2018 pour les écoles situées en zone Réseau d'Education Prioritaire, un devis pour l'installation d'une annexe va être envoyé à l'inspection académique pour l'obtention d'une aide en cas de décision effective de dédoublement.
- Aménagement des sorties de fermes : un rendez-vous a eu lieu avec la voirie pour envisager la sécurité des sorties de fermes
- Fibre : un rendez-vous a eu lieu pour compte-rendu par l'USEDA de l'étude de faisabilité, duquel il ressort que pour la commune d'Épaux-Bézu, les travaux de déploiement du réseau très haut débit débiteront courant du premier semestre 2018.

Questions diverses

Jean-Marc Poignant informe l'assemblée qu'il doit régulièrement indiqué à des tiers l'accès aux différentes habitations de l'allée du Clignon et demande la possibilité d'installer plusieurs panneaux indiquant les différents numéros de cette allée.

Martial Quette indique aux membres du conseil que la gendarmerie de Château-Thierry a mis en place un dispositif « participation citoyenne » dans le but de prévenir toute forme de délinquance dans les villages.

Etant le seul habitant relais pour la commune, il demande que la gendarmerie ait la possibilité d'organiser une réunion publique à Épaux-Bézu pour renforcer ce dispositif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50.

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune d'Epoux-Bézu, pour être affiché le 12 mars 2018

A Epoux-Bézu, le 9 mars 2018
Le Maire, Etienne HAY

